



Je souhaite avoir mes enfants pour les vacances scolaires

Par **domles**, le **04/01/2008** à **11:21**

bonjour,

je viens de recevoir la decision concernant le droit de visite de mes enfants. je suis separé depuis septembre 2004. A notre separation, nous etions convenus que je prenais les enfants un week end sur 2 la moitié des petites vacances scolaires et du 1 au 15 juillet et du 1 au 15 aout avec alternance. A l'epoque j'habitais l'auvergne soit à 5 km de mon ex concubine et de mes enfants et j'avais mes enfants beaucoup plus que je ne devais les avoir . Notre entente etait deplorable et nos enfants etaient continuellement pris à partie. Elle m'harcelait pour de l'argent....J'ai decidé de partir travailler en lorraine en mars 2006 afin de preserver mes enfants qui souffraient de ces querelles perpetuelles. Je suis parti m'installer dans le nord en septembre 2006 afin de rejoindre ma nouvelle concubine.

Je voyais certes moins mes enfants mais nos rencontres me paraissaient de meilleures qualités.

J'ai demandé à sortir de l'indivision (mon ex concubine vit toujours dans notre maison).

Punition: elle a reattaqué au tribunal pour obtenir 400 eur de pension alimentaire au lieu des 200 et me supprimer une partie du droit de visite.

De mon coté j'ai demandé de les avoir un mois entier periode estivale et moitié des vacances scolaires.

Resultat : elle a obtenu 350 eur. Elle se declare seule alors qu'elle vit ouvertement avec quelqu'un (il paie meme ses dettes car elle est en commission de surendettement)

j'ai la garde au vacance de paques (je travaille et ne peux avoir de vacances. De plus elle refuse qu'ils prennent l'avion!!)

et j'ai du 1 au 15 juillet et du 1 au 15 aout avec alternance. je suis comme tout le monde je n'ai que 3 semaines de vacances!! je suis dans l'impossibilité d'aller les chercher 2 fois.

Elle declare que mes enfants ne supportent pas de venir chez moi alors qu'ils me reclament sans cesse de venir! Mon fils est en echec scolaire et elle le drogue au nopron car il fait des

crises d'hysterie au moment du coucher. Je les ai regulierement au telephone (je paie un abonnement à ma fille) je les rhabille a chaque fois que je les ai car elle refuse de leur acheter les vetements qu'ils aiment. Ma fille a 14 ans et veut etre habiller à la mode. Je passe pour un pere indigne alors que je fais de mon mieux. Elle a pretendu que les enfants ne souhaitaient pas donner leur avis au juge des enfants.
Mon avocate me conseille de ne pas faire appel.
Je suis desemparé et ne sait quoi faire. Quelle justice! une mère irresponsable à tous les droits!